



La Maison Inclusive

CINCLUS, centre administratif,
53, avenue de la Martheline,
Marseille 09.

CHARTRE DU RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Cinclus à domicile

1. Préambule

Chez Cinclus à domicile, la relation d'accompagnement repose sur la confiance.

Cette confiance implique le respect absolu de la vie privée, de l'intimité et des données personnelles des personnes accompagnées, de leurs proches et des intervenants intervenant dans le cadre du service.

La présente charte formalise nos engagements en matière de confidentialité et de protection des données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et à la législation française en vigueur.

2. Identité du responsable de traitement

Le responsable du traitement des données est :

Association CINCLUS

Service Cinclus à domicile
53 avenue de la Martheline
13009 Marseille

RNA : W133036538

Représentée par son Président, en qualité de responsable légal.

3. Contact RGPD

Pour toute question relative à la protection des données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter :

 **services.sad@cinclus.fr**

 Cinclus à domicile – Référent RGPD

53 avenue de la Martheline
13009 Marseille

Toute demande fait l'objet d'un traitement dans un délai maximal d'un mois conformément au RGPD.

4. Champ d'application

Cette charte s'applique à :

- Toute personne accompagnée par Cinclus à domicile,
- Les représentants légaux et proches aidants,
- Les intervenants, stagiaires, bénévoles et toute personne intervenant dans le cadre du service,
- Toute personne ou partenaire amené à traiter des données pour le compte de Cinclus à domicile.

5. Principe de confidentialité

Toutes les informations portées à la connaissance de Cinclus à domicile sont strictement confidentielles, qu'elles concernent :

- La situation personnelle, familiale, sociale ou financière,
- L'état de santé, le handicap ou la perte d'autonomie,
- Les habitudes de vie, le domicile, l'organisation quotidienne,
- Les échanges oraux, écrits ou numériques.

Aucune information ne peut être divulguée sans autorisation, sauf obligation légale ou réglementaire.

6. Données personnelles collectées

Cinclus à domicile collecte uniquement les données strictement nécessaires à l'accompagnement, notamment :

- Données d'identification (nom, prénom, coordonnées),
- Données administratives et contractuelles,
- Données relatives à l'autonomie ou au handicap (le cas échéant),

- Données de facturation et de suivi des prestations,
- Données nécessaires aux obligations légales (APA, PCH, déclarations).

Aucune donnée inutile ou excessive n'est collectée.

7. Finalités du traitement

Les données personnelles sont utilisées exclusivement pour :

- L'organisation et le suivi des prestations à domicile,
- La gestion administrative, sociale et comptable,
- Le respect des obligations légales et réglementaires,
- La gestion administrative liée au fonctionnement du service,
- L'amélioration de la qualité du service.

Aucune donnée n'est utilisée à des fins commerciales ou publicitaires.

8. Sécurité et protection des données

Cinclus à domicile met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées :

- Accès limité aux seules personnes habilitées,
 - Stockage sécurisé des dossiers papier (armoires fermées),
 - Protection des outils numériques (mots de passe, accès restreints),
 - Sauvegardes sécurisées,
 - Sensibilisation et engagement écrit de confidentialité des intervenants.
-

9. Durée de conservation des données

Les données sont conservées selon les durées suivantes :

Dossiers bénéficiaires

- Pendant toute la durée de l'accompagnement,
- Puis archivage sécurisé pendant **5 ans** après la fin de la relation contractuelle,
- Au-delà si une obligation légale l'impose (contentieux, contrôle administratif).

Données comptables et facturation

- **10 ans**, conformément aux obligations comptables (Code de commerce).

Données relatives aux salariés

- Dossier du personnel : **5 ans après le départ du salarié**,
- Bulletins de paie : **50 ans** (obligation légale de conservation).

Registre des signalements (maltraitance / incidents)

- **5 ans minimum**, ou plus si procédure judiciaire en cours.

À l'issue de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

10. Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, toute personne dispose des droits suivants :

- Droit d'accès,
- Droit de rectification,
- Droit à l'effacement (dans les limites légales),
- Droit à la limitation du traitement,
- Droit d'opposition,
- Droit à la portabilité des données.

En cas de désaccord persistant, une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

11. Engagement des professionnels

Chaque intervenant, salarié de la structure, collaborateur ou partenaire:

- Est tenu au secret professionnel,
- S'engage à respecter la présente charte,
- S'interdit toute utilisation ou divulgation hors cadre strict de la mission.

Tout manquement peut entraîner une information du bénéficiaire employeur et des mesures adaptées dans le cadre contractuel ou réglementaire applicable

12. Évolution de la charte

La présente charte peut être mise à jour afin de rester conforme à l'évolution de la réglementation ou des pratiques professionnelles.

La version en vigueur est remise à chaque bénéficiaire et tenue à disposition sur demande.

Engagement de Cinclus à domicile

La confidentialité n'est pas une obligation administrative.
C'est une condition de la dignité.



CINCLUS - Président
Stéphane Grassi